



Bulletin
d'informations, v.1



ÉPREUVES D'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 2022

19-20 FÉVRIER

CALGARY • ALBERTA



HYATT
REGENCY
CALGARY



SPORT PARTNER
PARTENAIRE SPORTIF



KARATECANADA.ORG

SALUTATIONS DE KARATÉ CANADA!

Ce bulletin vise à aider les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) dans leurs préparatifs. Il contient des renseignements généraux sur l'événement et sur l'admissibilité.

Des mises à jour et d'autres renseignements seront diffusés au cours des prochaines semaines.

N'hésitez pas à communiquer avec moi à cheryl.tataryn@karatacanada.org si vous avez des questions concernant la logistique. Les questions d'ordre technique peuvent être adressées à rodney.hobson@karatecanada.org.

Au plaisir de vous revoir!

Sincères salutations,



Cheryl Tataryn
Gestionnaire des événements
Karaté Canada

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DE KARATÉ CANADA

Chers amis,

Avec l'amélioration de la situation pandémique, beaucoup de fédérations sportives reprennent les compétitions après une longue pause. C'est le cas de Karaté Canada et des fédérations mondiale et continentales. La Fédération mondiale de karaté a confirmé la tenue du Championnat du monde senior à Dubaï, en novembre.



Le Championnat national prévu en juillet dernier à St. John's a dû être annulé, mais devrait avoir lieu en 2022, toujours le week-end de la fête du Canada. D'ici là, nous devons sélectionner l'équipe qui participera au Championnat 2021 de la WKF et au Championnat senior de la PKF en mai 2022.

Comme Karaté Canada n'a tenu aucune compétition depuis 2019, ce serait quasiment impossible de choisir une équipe complète sans permettre aux athlètes de compétitionner. En remplacement du Championnat national, Karaté Canada tiendra donc une épreuve de sélection de l'équipe nationale dans le seul but de constituer une équipe senior avant le Championnat national 2022.

La tenue de cette compétition, à Calgary, nécessitera la coopération et la compréhension de toutes les personnes concernées. Il y aura des protocoles anti-covid. Votre OPTS aura très peu de temps pour choisir les athlètes participants. Les arbitres, les entraîneurs, le personnel et les bénévoles devront tous travailler très fort pour offrir un environnement sûr.

Je récite parfois ce précepte des dojo kun : « Chacun doit créer un sentiment de solidarité fondé sur l'assistance mutuelle. » Connaissant notre belle communauté, je suis persuadé que nous aurons droit à une épreuve de sélection sûre, efficace et rassembleuse.

Prenez soin de vous,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Craig Vokey'. The signature is fluid and cursive.

Craig Vokey
Président, Karaté Canada

MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DE KARATE ALBERTA

Chers athlètes, entraîneurs, officiels, employés de KC, présidents des OPTS et bénévoles, sans oublier les proches et amis présents virtuellement,

Au nom des membres et du conseil d'administration de Karate Alberta, je vous souhaite la bienvenue dans la belle ville de Calgary, aux portes des Rocheuses. Le tournoi se tiendra au TELUS Convention Centre, au centre-ville de Calgary. La Ville de Calgary et Karate Alberta reconnaissent les territoires traditionnels des peuples du sud de l'Alberta qui ont conclu le traité n° 7. Il s'agit des membres de la Confédération des Pieds-Noirs : les nations Tsuut'ina, Stoney Nakoda, Piikani, Kainai et Siksika. C'est également à Calgary qu'est établie la Nation métisse de l'Alberta, région III. Le centre des congrès est situé au confluent des rivières Bow et Elbow, endroit que les Pieds-Noirs appellent « Mohkinstsis ».



Notre dernière compétition remonte à 2019, à Edmonton. Nous étions si près du tournoi senior 2020 quand la pandémie a chamboulé nos vies, et l'histoire s'est répétée en septembre 2021. Depuis un an et demi, toutes sortes de complications ont bouleversé nos vies scolaires, artistiques, professionnelles, et sportives. Je tiens à souligner la persévérance, le dévouement et la résilience de l'ensemble des athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles, employés, proches et amis pendant cette longue période sans karaté ni compétitions. Même si tous ne pourront pas être présents, cette épreuve sera une belle occasion de renouer avec la compétition.

Certains athlètes seniors, entraîneurs et officiels ont eu la chance de représenter le Canada lors des Jeux olympiques, du Championnat panaméricain senior et du Championnat du monde senior. J'ai bon espoir que nos athlètes, nos officiels et nos entraîneurs seront inspirés par ces expériences et retrouveront le goût de la compétition lors de cette épreuve de sélection senior 2022.

Enfin, je souhaite à tous les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles une compétition sûre et inspirante.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink that reads "Heather Fidyk".

Heather Fidyk
Présidente, Karate Alberta

Table des matières

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	1
1.1 DATES	1
1.2 SITE	1
1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT	1
1.4 MESURES SANITAIRES	1
1.5 PERSONNES-RESSOURCES.....	2
2. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES	4
2.1. DÉFINITIONS.....	4
2.2 OBJET	4
2.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE	4
2.4 ADMISSIBILITÉ	4
2.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ.....	4
2.6 PROCÉDURE D'APPEL	5
3. INVITATIONS AUTOMATIQUES À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 2022	6
4. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES	8
4.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS	8
5. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE	10
5.1 KARATEGI.....	10
5.2 PLASTRON	10
5.3 COQUILLE	10
5.4 MASQUE.....	10
5.5 GANTS.....	10
5.6 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS	11
5.7 PROTÈGE-DENTS	11
6. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS	12
7. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE	13
7.6 KUMITÉ.....	13
7.7 KATA	13
8. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ARBITRES ET LES OFFICIELS	14

9. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS	15
10. ENREGISTREMENT/ACCREDITATION SUR PLACE	16
11. CATÉGORIES – ÉPREUVE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 2022	17
11.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES	17
11.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES.....	17
11.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES	17
11.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES	17
12. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ	18
13. TÊTES DE SÉRIE	20
14. FORMULES D'ÉLIMINATION	21
14.1 CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL	21
14.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL	21
15. REPRISE VIDÉO	22
16. RÈGLES DE COMPÉTITION	23
17. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE	24
17.1 RÈGLES	24
17.2 PROTOCOLE	24
18. FRAIS D'INSCRIPTION	28
19. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION	29
20. HÔTEL OFFICIEL	30
21. TRANSPORT TERRESTRE	31
22. MÉDIAS SOCIAUX	32
23. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES	
PROVINCIALES ET TERRITORIALES	33
24. HORAIRE	34
24.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS	34
24.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION	34
25. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL	35
ANNEXE 1 – HÔTEL ET SITE DE COMPÉTITION	i
ANNEXE 2 – CATÉGORIES DE PARAKARATÉ DÉTAILLÉES	ii
ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS	vii
ANNEXE 4 – EXEMPLES DE LA FORMULE DE DOUBLE ÉLIMINATION	viii

ANNEXE 5 – TABLEAU D’ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L’ÂGE	x
ANNEXE 6 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2022	xi

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 DATES

Dates de compétition : 19-20 février 2022

1.2 SITE

[TELUS Convention Centre](#)

136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6

1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT

Karaté Canada webdiffusera cet événement en direct. Pour en savoir plus, surveillez notre site Web et nos médias sociaux.

À NOTER : Conformément au protocole anti-covid, conçu pour protéger tous les participants, aucun spectateur ne sera admis sur le site de compétition.

1.4 MESURES SANITAIRES

En date du présent bulletin, les directives de la santé publique albertaine permettent la tenue de la compétition.

La santé et le bien-être de tous les participants sont notre priorité absolue. Ainsi, Karaté Canada consulte régulièrement des médecins pour établir un plan comportant des mesures d'hygiène et de sécurité raisonnables dans le but de réduire le risque de transmission de la COVID-19 durant la compétition.

Nous respecterons toutes les consignes de la santé publique albertaine en vigueur lors de l'événement. Les directives les plus récentes sont publiées ici : [Mesures sanitaires anti-covid | Alberta.ca](#) (en anglais)

Par ailleurs, Karaté Canada impose les mesures suivantes :

- Tous les participants – athlètes, entraîneurs, officiels, personnel de KC, représentants des OPTS, bénévoles et tiers – doivent montrer une preuve de double vaccination. La deuxième dose doit avoir été administrée au plus tard le mercredi 2 février 2022.
- Le port du masque est obligatoire dans tous les espaces publics, sauf :
 - pendant les entraînements officiels et les compétitions;
 - pour boire et manger.

- Tous les entraînements, les pesées et les enregistrements seront planifiés et espacés pour réduire les attroupements.
- Tous les participants – **athlètes, entraîneurs, officiels et représentants des OPTS** – devront passer un test rapide de détection d’antigènes de la COVID-19 lors de **l’enregistrement de leur équipe provinciale**. Il incombe au participant de vérifier le jour et l’heure auprès du gérant d’équipe.
- Les bénévoles et les fournisseurs (dont les responsables de la webdiffusion) devront passer un test rapide de détection d’antigènes de la COVID-19 avant de commencer leur mandat.

Enfin, Karaté Canada a prévu des mesures d’hygiène additionnelles, notamment des stations de lavage des mains et la désinfection fréquente des espaces d’entraînement et de compétition.

Nous remercions à l’avance les participants pour leur collaboration, qui sera essentielle au bon déroulement de cette compétition.

1.5 COUVERTURE D’ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION

La pandémie de COVID-19 continue de bouleverser le pays. Par conséquent, Karaté Canada recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance voyage qui couvrira leurs frais médicaux ou le prolongement de leur séjour hors province en cas d’exposition à la COVID.

1.6 PERSONNES-RESSOURCES

Soutien non technique

Cheryl Tataryn
Gestionnaire des événements, Karaté Canada
Courriel : cheryl.tataryn@karatecanada.org
Tél. : 613-859-3433

Gillian Benson
Logistique et équité des genres, Karaté Canada – formulaires médicaux
Courriel : gillian.benson@karatecanada.org

Soutien technique

Jojo (Eugenio) Fontanilla
Directeur du tournoi
Courriel : efontanilla73@gmail.com

Rodney Hobson
Président du comité de haute performance, Karaté Canada
Courriel : rodney.hobson@karatecanada.org

2. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

Karaté Canada souhaite faire un rappel de sa politique en matière d'admissibilité et des exigences relatives à la citoyenneté pour la participation au Championnat national (ou aux compétitions nationales), dont le libellé s'appliquera à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 :

2.1. DÉFINITIONS

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :

- a) « Jours » : nombre de jours ouvrables (sans tenir compte des week-ends et des jours fériés);
- b) « Participant » : toute personne inscrite comme athlète auprès d'une association de karaté provinciale ou territoriale membre en règle de Karaté Canada.

2.2 OBJET

La présente politique a pour objet de déterminer l'admissibilité des participants au Championnat national de Karaté Canada.

2.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'applique à tous les participants, tels que définis dans les définitions.

La présente politique ne s'applique qu'aux questions d'admissibilité qui pourraient se poser avant le Championnat national.

Les questions d'admissibilité se posant dans le cadre de la compétition ou des événements organisés par des groupes autres que Karaté Canada, y compris ses associations membres, seront traitées en vertu de leurs politiques sauf si demandé et accepté par Karaté Canada à son entière discrétion.

2.4 ADMISSIBILITÉ

Les participants ne pourront concourir au Championnat national que s'ils répondent à l'exigence suivante : être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.

2.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Tous les participants devront prouver qu'ils répondent à l'exigence stipulée à l'article 6 de la présente politique au moment de l'inscription sur place au Championnat national (cueillette de la carte d'identité), les jours précédant le début de la compétition. La preuve consistera en l'un des documents suivants :

- Passeport canadien valide
- Certificat de citoyenneté canadienne
- Carte de citoyenneté canadienne
- Certificat de naissance délivré par une province ou un territoire canadien
- Carte de résident permanent du Canada

Après examen de toutes les preuves applicables, le directeur général, ou la personne désignée, déterminera l'admissibilité ou l'inadmissibilité du participant en vertu de la présente politique. Le participant jugé inadmissible ne pourra participer au Championnat national.

Tout participant qui fournira des renseignements erronés ou trompeurs pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément à la politique en matière disciplinaire de Karaté Canada.

2.6 PROCÉDURE D'APPEL

La décision du directeur général, ou de la personne désignée, peut être portée en appel conformément à la politique d'appel de Karaté Canada.

3. INVITATIONS AUTOMATIQUES À L'ÉPREUVE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 2022

Veillez noter que Karaté Canada invitera automatiquement les athlètes d'âge senior qui répondent à l'un (1) des quatre (4) critères suivants à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 :

1. Tous les athlètes seniors détenant un statut (International A, B ou C, ou National A), indépendamment de tout changement de catégorie de poids dans les catégories seniors de kumité, en date du 1^{er} janvier 2022.
2. Les deux membres du bassin de l'équipe nationale junior les mieux classés de chaque catégorie individuelle, indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids dans les catégories du Championnat national junior (jeunesse, cadet, junior et U21), en date du 1^{er} janvier 2022.
3. Tous les médaillés du Championnat national junior et senior 2019, indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids. Les résultats obtenus au Championnat national dans les catégories de kumité par équipe sont exclus de ce critère.
4. Les athlètes du bassin de l'équipe nationale junior des catégories jeunesse, cadet, junior et U21 qui ont obtenu :
 - a. au moins une 5^e place dans un événement de la ligue jeunesse de la WKF en 2019 ou 2020;
 - b. au moins une 5^e place au Championnat panaméricain junior 2019, catégories individuelles;
 - c. au moins une 7^e place au Championnat du monde junior 2019.

Conformément aux quatre points ci-dessus, l'invitation automatique visera uniquement la discipline (kata individuel ou kumité individuel) pour laquelle l'athlète a obtenu le résultat. Autrement dit, un athlète invité automatiquement en kata individuel n'est pas invité automatiquement en kumité individuel, et vice-versa.

Ces athlètes doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (participation aux tournois de sélection provinciaux, aux séances d'entraînement provinciales, etc.).

Les athlètes de kumité invités automatiquement peuvent s'inscrire dans n'importe quelle catégorie de poids, peu importe la catégorie à laquelle ils appartenaient au moment de leur invitation automatique.

De plus, tous les athlètes invités automatiquement doivent, au 1er janvier 2022, avoir été considérés comme des membres actifs et en règle du bassin de l'équipe nationale par ses entraîneurs-chefs, conformément aux critères publiés de sélection de l'équipe nationale.

Note : La liste des athlètes qui ont été invités automatiquement a été remise aux OPTS et sera bientôt publiée sur le site Web de Karaté Canada.

4. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté (déclarés auprès de Karaté Canada et qui ont payé leurs droits d'adhésion), et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

À noter : Les membres du bassin de l'équipe nationale senior de kumité doivent participer à titre de membres de leur équipe provinciale ou territoriale (dans les compétitions individuelles et par équipe) et doivent être jugés admissibles conformément aux critères de leur province ou territoire.

4.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS

4.1.1 Kumité individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de trois (3) concurrents par catégorie de kumité individuel, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (eu égard à la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

4.1.2 Kumité par équipe

Pour l'heure, Karaté Canada ne prévoit pas offrir aux OPTS la possibilité d'inscrire des athlètes aux catégories de kumité par équipe lors de cette compétition. Seules les catégories individuelles de kumité y seront présentées.

4.1.3 Kata individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

4.1.4 Kata par équipe

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum d'une (1) équipe de kata.

Karaté Canada acceptera également les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

*****IMPORTANT** : Pour que les inscriptions individuelles de ses athlètes et de ses entraîneurs soient valides, chaque OPTS doit effectuer le paiement intégral des droits d'adhésion pour 2022, et le bureau de Karaté Canada doit avoir reçu tous les renseignements sur les personnes inscrites avant le début de la compétition.

4.1.5 Parakaraté

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

5. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

5.1 KARATEGI

Conformément au règlement de compétition de la WKF en vigueur, le port de karategis ayant de la broderie de couleur aux épaules est permis dans TOUTES les catégories (kata et kumité) à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada.

Le port de karategis ayant de la broderie bleue, rouge ou blanche aux épaules est donc permis. Le cas échéant, le port de karategis ayant de la broderie or aux épaules n'est permis que pour les champions du monde en titre de la WKF (aucune autre couleur permise).



(Exemples de broderie rouge aux épaules.)

5.2 PLASTRON

Le port d'un plastron approuvé est obligatoire pour tous les participants en kumité.

5.3 COQUILLE

Obligatoire pour tous les athlètes masculins en kumité.

5.4 MASQUE

Le port du masque est interdit.

5.5 GANTS

Les participants doivent avoir une paire de gants bleus et une paire de gants rouges (ou de protège-mains).

5.6 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS

Les participants doivent avoir une paire de protège-pieds et de protège-tibias bleus et une paire de protège-pieds et de protège-tibias rouges.

5.7 PROTÈGE-DENTS

Obligatoire pour tous les athlètes en kumité.

Tout l'équipement (y compris l'uniforme/le karategi) doit agir comme l'équipement actuel de la WKF, mais il ne doit pas nécessairement être celui de la WKF.

L'équipement approuvé par la WKF ne peut être refusé à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022.

6. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté, et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

Exigences de certification des entraîneurs :

Toutes les exigences de formation et de certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui s'appliquent à cette compétition sont décrites à l'annexe 6 (ces exigences varient selon le nombre d'entraîneurs par équipe provinciale ou territoriale).

Tout niveau de formation ou de certification du PNCE supérieur aux niveaux prévus à l'annexe 6 sera également considéré comme valide. Karaté Canada vérifiera tous les titres de compétence et les dossiers des entraîneurs du PNCE par l'entremise du Casier (la base de données en ligne de l'Association canadienne des entraîneurs) après la date limite d'inscription et avant le début de la compétition. Des circonstances atténuantes justifiant la non-conformité à ces exigences peuvent être considérées par Karaté Canada, à titre exceptionnel et moyennant une justification suffisante.

Recommandations du comité du PNCE aux OPTS :

- On recommande aux organismes provinciaux ou territoriaux de karaté de consulter les relevés de leurs entraîneurs dans le Casier pour vérifier s'il leur manque des formations ou des certifications.
- Dans les deux prochains mois, le comité du PNCE aidera les OPTS à planifier et à offrir les modules en ligne propres au sport nécessaires.

7. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE

Veillez noter les renseignements suivants relativement à l'âge d'admissibilité des participants à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada.

7.6 KUMITÉ

Les athlètes âgés de 18 ans et plus peuvent participer à des épreuves individuelles.

Les athlètes âgés de 17 ans peuvent s'inscrire à cet événement, pourvu qu'ils aient 18 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2022 (PKF), prévu le 26 mai 2022. Voir l'[annexe 5](#), « Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge ».

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de la saison 2021-2022 (à la date de ces événements, notamment les Championnats panaméricains seniors 2022 [PKF]), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

7.7 KATA

Les athlètes âgés de 16 ans et plus peuvent participer à des épreuves individuelles et par équipe dans les catégories seniors (y compris en parakaraté). (Veillez noter que l'âge minimum requis pour les catégories seniors de kata individuel et par équipe aux compétitions internationales est de 16 ans.)

Les athlètes âgés de 15 ans peuvent participer à cet événement, pourvu qu'ils aient 16 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2022 (PKF), prévu le 26 mai 2022. Voir l'[annexe 5](#), « Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge ».

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans une catégorie senior aux événements internationaux clés de la saison 2021-2022 (à la date de ces événements, notamment les Championnats panaméricains seniors 2021 et 2022 [PKF] et le Championnat du monde senior 2021 [WKF]), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

8. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ARBITRES ET LES OFFICIELS

Dans le cadre de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022, Karaté Canada n'acceptera que des officiels qui répondent à l'un des critères suivants :

- a) détenteur d'une licence internationale (WKF ou PKF, juge ou arbitre);
- b) détenteur d'une licence nationale A de Karaté Canada (juge ou arbitre).

(À noter : Karaté Canada remboursera aux associations provinciales et territoriales membres l'hébergement des officiels admissibles pour la durée de l'événement, en occupation double et à des dates précises. Les OPTS concernés recevront de plus amples renseignements à ce sujet.)

9. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS

Tous les participants, athlètes, entraîneurs, arbitres et délégués doivent se préinscrire en ligne via le site Web Sportdata :

https://www.sportdata.org/karate/set-online/veranstaltung_info_main.php?active_menu=calendar&vern=6010#a_eventhead

DÉBUT DE LA PRÉINSCRIPTION : 14 JANVIER 2022

FIN DE LA PRÉINSCRIPTION : 4 FÉVRIER 2022*

Toutes les délégations des OPTS doivent avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au site de l'événement et au processus de préinscription. Toutes les équipes doivent utiliser les mêmes noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour la préinscription en ligne lors du Championnat national 2019. Si vous n'avez pas encore de nom d'utilisateur et de mot de passe, veuillez faire une demande en ligne sur le site Web de Sportdata.

Pour de plus amples renseignements sur la préinscription des équipes à l'aide du logiciel, tous les gérants d'équipe sont priés de contacter directement l'équipe du logiciel Sportdata à office@sportdata.org.

Les équipes/associations provinciales et territoriales sont responsables de la qualité et de l'exactitude des données d'inscription fournies. Il est possible d'apporter gratuitement des modifications aux préinscriptions effectuées en ligne **vendredi 4 février 2022**, inclusivement.

* À NOTER :

- AUCUNE MODIFICATION aux inscriptions dans les catégories individuelles et les catégories de kata par équipe ne sera acceptée après le **samedi 5 février 2022**.
- AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE n'est permise. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation.

10. ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION SUR PLACE

L'enregistrement officiel aura lieu le jeudi 17 février 2022 au Hyatt Regency Calgary.

Les accréditations des participants/inscrits seront alors remises aux gérants d'équipe (ou à leurs représentants désignés), qui les distribueront à leurs équipes respectives.

11. CATÉGORIES – ÉPREUVE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 2022

Les catégories (non para) en vigueur à l'épreuve sont les suivantes :

11.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES

Senior (16 ans et plus**)

11.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES

Senior (16 ans et plus**)

11.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES

Senior (18 ans et plus**) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg

11.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES

Senior (18 ans et plus**) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg

(** Voir les exceptions possibles dans la section [Admissibilité en fonction de l'âge](#) de ce bulletin.)

NOTE : Il n'y aura ni catégorie ouverte ni catégorie par équipe de kumité à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada.

12. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ

Karaté Canada organisera des compétitions de kata pour les hommes et les femmes à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022.

Tous les athlètes ayant un handicap doivent être inclus comme membres à part entière de l'alignement de l'équipe provinciale/territoriale et recevoir le même accès aux entraînements de l'équipe, le même uniforme et le même financement pour le Championnat national et/ou l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale. Les équipes provinciales/territoriales sont responsables d'inscrire les athlètes ayant un handicap via Sportdata avec leurs autres athlètes.

Admissibilité

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat.

Les athlètes peuvent concourir dans autant de catégories qu'ils le souhaitent pourvu qu'ils soient qualifiés.

Tous les athlètes concourront même s'il n'y a qu'un seul participant par catégorie.

Catégories de parakaraté*

Les catégories sont basées sur la classification suivante, pour les hommes et les femmes.

À confirmer selon les formulaires de diagnostic médical.

Pour en savoir plus, voir l'[annexe 2](#).

1. K-10 Déficience visuelle – les yeux bandés
 - a. Hommes
 - b. Femmes

2. K-21 Déficience intellectuelle – QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations significatives du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques.
 - a. Hommes
 - b. Femmes

3. K-22 Déficience intellectuelle – trisomie 21
 - a. Hommes

- b. Femmes
- 4. K-30 Déficience physique – avec fauteuil roulant
 - a. Hommes
 - b. Femmes
- 5. Déficience physique, mobilité réduite debout – sans fauteuil roulant
 - a. Hommes
 - b. Femmes

(* Ces catégories pourraient changer. Le cas échéant, Karaté Canada avisera ses membres dès que possible.)

13. TÊTES DE SÉRIE

Les têtes de série des catégories individuelles à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada seront établies comme suit (priorité décroissante).

- Les athlètes ayant un statut international dans la même catégorie (A, puis B, puis C, en ordre décroissant du classement KC)**.
- Les athlètes ayant un statut national dans la même catégorie (en ordre décroissant du classement KC)**.
- Les 4 médaillés du Championnat national senior 2019 dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or est mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

**= Note : Les athlètes n'ont pas à être membres en règle du bassin de l'équipe nationale au moment de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe au Championnat national dans la catégorie où il/elle a obtenu le statut mentionné, les points de classement ou la médaille.

14. FORMULES D'ÉLIMINATION

Les formules d'élimination suivantes seront en vigueur pour les épreuves individuelles de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada (les épreuves par équipe se dérouleront selon le système de repêchage WKF).

14.1 CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL

Double élimination : un athlète doit perdre deux matchs ou rondes pour être éliminé.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés 3^e et 4^e. Voir l'exemple à l'annexe 4.

S'il y a seulement trois athlètes dans une catégorie, une formule de tournoi à la ronde sera employée.

14.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL

Système de pointage de la WKF; toutefois, comme en 2018 et 2019, un match supplémentaire aura lieu (dans chaque catégorie de 4 athlètes ou plus) entre les vainqueurs du repêchage pour déterminer la 3^e place et la 4^e place.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés 3^e et 4^e.

Note : Les athlètes qui s'affronteront pour la 3^e place pourront répéter un kata effectué lors d'une ronde antérieure.

15. REPRISE VIDÉO

Cela reste à confirmer, mais Karaté Canada entend donner aux entraîneurs l'accès à la reprise vidéo instantanée lors des rondes d'élimination et de médailles des catégories de kumité individuel. Ce système serait administré conformément aux règles de la WKF.

16. RÈGLES DE COMPÉTITION

Sauf indication contraire dans le bulletin d'information de l'événement, le règlement de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada sera celui de la Fédération mondiale de karaté pour le kata et le kumité, publié et en vigueur au 1er janvier 2022 (accessible en anglais à l'adresse

https://www.wkf.net/pdf/WKF_Compétition%20Rules_2020_EN.pdf).

17. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE

17.1 RÈGLES

17.1.1 Athlètes seniors de kumité : Écart de poids admissible

Le poids des athlètes qui participent à l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada doit se situer dans les limites de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Un écart de 0,4 kg par rapport aux limites inférieure et supérieure de la catégorie est toutefois toléré.

Exemples :

- Homme senior (18 ans et plus) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg;
- Homme senior, catégorie kumité -75 kg : Poids cible acceptable de 66,6 kg à 75,3 kg;
- Homme senior, catégorie kumité -67 kg : Poids cible acceptable de 59,6 kg à 67,3 kg;

17.1.2 Athlètes seniors de kumité : Athlètes qui ne respectent pas les limites de poids

Tout athlète dont le poids ne respecte pas les limites inférieure et supérieure d'une catégorie, écart de 0,4 kg compris, sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Comme établi au point 1, les limites de poids des catégories doivent être respectées à 0,4 kg près.

- a) Les athlètes de kumité dont le poids est supérieur à la limite maximale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.
- b) Les athlètes de kumité dont le poids est inférieur à la limite minimale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.

17.2 PROTOCOLE

La pesée aura lieu le vendredi 18 février 2022 au Hyatt Regency Calgary. En voici le protocole :

1. La pesée officielle se déroulera la veille du début des compétitions.
 - a) Pesée « hâtive » pour certains athlètes : 7 h 15 à 8 h [précisions au point 18].
 - b) Pesée « régulière » : 8 h à 12 h (midi).
 - c) Pesée « dernière chance » : 16 h à 16 h 45 [précisions au point 16].
 - d) Le responsable de la pesée inscrit le poids authentifié sur le document d'identification de l'athlète.
2. C'est l'officiel en chef qui veille au bon déroulement des opérations de pesée.
 - a) Il nomme les personnes responsables de vérifier les résultats au site de pesée ou approuve leur sélection. On recommande que ces responsables soient des officiels de tournois provinciaux ou nationaux certifiés, dont la nomination recueille l'approbation de l'officiel en chef. Les responsables devront minimalement être des personnes en qui l'officiel en chef a confiance, même s'il ne s'agit pas d'officiels certifiés.
 - b) Le gestionnaire des événements aidera l'officiel en chef à trouver des responsables de la pesée et à planifier leurs horaires de travail.
3. Une fois la période de pesée officielle terminée, toute demande de pesée devra faire l'objet d'une procédure d'appel exceptionnelle auprès du directeur général de Karaté Canada.
4. Le gestionnaire des événements doit fournir à l'officiel en chef toute l'aide requise.
5. Le gestionnaire des événements est chargé de choisir un emplacement approprié pour la pesée et de fournir au moins trois pèse-personnes de qualité.
 - e) Un pèse-personne de qualité dans la zone réservée aux athlètes masculins et un dans celle réservée aux athlètes féminins, tous deux calibrés de façon à indiquer les mêmes valeurs à 0,1 kg (100 g) près.
 - f) Un pèse-personne de qualité devra également être placé dans toutes les aires d'entraînement au moins 24 heures avant le début de la pesée officielle (le jour de la pesée). Par exemple, si la pesée débute le jeudi matin, les pèse-personnes doivent être en place le mercredi matin.

6. Tous les athlètes doivent se présenter à la pesée durant la période de pesée officielle affichée. Toutefois, si le nombre d'athlètes s'avère plus élevé que prévu, la période initialement allouée à la pesée pourrait être prolongée.
7. Pour la pesée, les athlètes portent habituellement un short et un t-shirt, mais peuvent être autorisés à se faire peser en sous-vêtements ou nus s'ils le désirent.
8. Des paravents seront installés autour de l'aire de pesée pour préserver l'intimité des athlètes.
9. Aucun spectateur ne doit être présent pendant la pesée.
10. Un entraîneur, ou son représentant désigné, doit assister à la pesée pour chacune des équipes inscrites. Il ne devra en aucun cas intervenir dans le processus de pesée.
11. Les athlètes sont pesés par des responsables de même sexe qu'eux. Aucune personne de sexe opposé n'est admise dans l'aire de pesée officielle, sans exception.
12. À leur arrivée, les athlètes doivent présenter leur accréditation officielle pour l'événement. Ceux qui ne l'ont pas en leur possession ne seront pas admis à la pesée, sans exception.
13. Tout athlète dont le poids ne respecte pas l'écart de 0,4 kg sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.
14. Les athlètes identifiés par leur entraîneur comme perdant du poids en prévision de la pesée, et dont le poids n'excède pas de plus de 2 kg la limite supérieure de leur catégorie de poids, pourraient pouvoir se présenter à une période de pesée hâtive.
15. Le nombre maximal de places par province pour la pesée hâtive est établi selon le ratio suivant :

Taille de l'équipe	<25	25-50	51-75	76-100	>100
Nombre maximal d'athlètes pour la pesée « hâtive »	3	4	5	6	7

16. Une pesée de la « dernière chance » est prévue à l'intention de ceux qui cherchent à faire le poids. Aucune restriction quant aux athlètes qui peuvent

se présenter à cette pesée, qui aura lieu à la fin de la journée de pesée, de 16 h à 16 h 45.

18. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Inscription individuelle : 125 \$
- Inscription kata par équipe : 200 \$

AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE N'EST PERMISE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ EN CAS D'ANNULATION.

À NOTER :

Les athlètes qui annulent leur inscription au plus tard le **11 février 2022** pour des raisons médicales, et qui présentent une preuve valide de blessure ou de maladie (note médicale) à Karaté Canada avant cette date, peuvent obtenir un remboursement des frais d'inscription, moins 50 \$ de frais d'administration.

Veillez noter que les frais d'inscription sont non remboursables pour toute autre raison et qu'aucun remboursement ne sera fourni, quelle que soit la raison, à partir du **12 février 2022**.

19. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

VIREMENT ÉLECTRONIQUE (OPTION PRIVILÉGIÉE)

Les virements doivent être envoyés à Karaté Canada au plus tard le 11 février 2022, avec une confirmation par courriel à robin.witty@karatecanada.org.

Veillez utiliser les renseignements suivants :

BÉNÉFICIAIRE : KARATÉ CANADA

Adresse du bénéficiaire : 500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

N° de compte : 2058626

N° de transit : 30015

N° de la banque : 815

Adresse de la banque :

C.D. Cœur-de-l'Île
1080, rue Bélanger Est,
Montréal (Québec) H2S 1H2

CHÈQUE

Les chèques doivent être envoyés par la poste au bureau de Karaté Canada au plus tard le 11 février 2022, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Karaté Canada
(Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022)
Case postale 637, succursale B
Montréal (Québec) H3B 3K3

20. HÔTEL OFFICIEL

L'hôtel officiel de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 est le Hyatt Regency Calgary, qui est relié au TELUS Convention Centre par une passerelle piétonne.

[Hyatt Regency Calgary](#)

700 Centre Street SE, Calgary (Alberta) T2G 5P6

Les représentants désignés des OPTS doivent fournir à l'hôtel une liste officielle des participants pour les réservations. Écrivez à cheryl.tataryn@karatecanada.org si vous avez besoin d'un modèle de liste.

Personne-ressource : Katlyn Burgassi

Courriel : katlyn.burgassi@hyatt.com

Téléphone : 403-537-4457

TARIF : 145 \$, plus 12,27 % de taxes et frais (chambres pouvant accueillir jusqu'à quatre personnes)

DATE LIMITE DE RÉSERVATION : LUNDI 24 JANVIER 2022

21. TRANSPORT TERRESTRE

Le transport de l'aéroport ou vers l'aéroport est la responsabilité des participants.

22. MÉDIAS SOCIAUX

L'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada approche à grands pas et nous voulons rester en contact avec vous! Suivez Karaté Canada sur Instagram, Facebook et Twitter pendant toute la compétition.

Instagram et Twitter : @KarateCanada

Facebook : <https://www.facebook.com/Karate-Canada-459465044133223/?fref=ts>

Le mot-clic officiel de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 est #KCTeamTrials2022. N'oubliez pas de l'utiliser dans toutes vos publications!

23. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Tous les OPTS auront accès à des salles d'entraînement au Hyatt Regency Calgary à partir de 14h00 le 16 février jusqu'à midi le 20 février.

Peu avant la compétition, vous recevrez un courriel vous invitant à réserver des plages d'entraînement.

24. HORAIRE

24.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS

Un horaire provisoire des activités se trouve à l'[annexe 3](#). À noter qu'il peut changer.

24.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION

Tous les détails au sujet de l'horaire de la compétition seront disponibles sur Sportdata dès le lundi 14 février 2022. Le lien pour y accéder sera d'ici là publié par Karaté Canada. Veuillez noter que cet horaire peut être modifié

25. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL

Tous les concurrents (kata, kumité et parakaraté) doivent remettre une décharge de responsabilité, un formulaire de renonciation et un rapport médical dûment remplis et signés pour être autorisés à participer à la compétition.

Les athlètes participant aux catégories de parakaraté reconnues par la WKF doivent remettre le [formulaire de diagnostic médical de la WKF](#) ainsi que la décharge de responsabilité et le formulaire de renonciation de Karaté Canada. Les athlètes participant à la catégorie de mobilité réduite debout doivent remettre le formulaire médical de Karaté Canada et fournir une attestation de leur déficience ainsi que le code de cette dernière. Tous ces formulaires doivent être envoyés à l'OPTS de l'athlète.

Ils seront bientôt disponibles sur Sportdata, dans la section Téléchargements de la page de l'Épreuve de sélection de l'équipe nationale senior 2022 de Karaté Canada; les OPTS membres seront avisés par courriel dès leur publication. Ils devront communiquer avec les athlètes pour leur demander de leur remettre par voie électronique les formulaires remplis. Finalement, ils devront envoyer une version électronique des formulaires signés de tous leurs concurrents à Karaté Canada avant le 4 février 2022.

Veillez noter qu'aucun formulaire ne sera accepté après cette date ou sur les lieux du championnat. Les formulaires incomplets peuvent entraîner une disqualification de la compétition.

ANNEXE 1 – HÔTEL ET SITE DE COMPÉTITION

SITE

[TELUS Convention Centre](#)

136 8th Ave SE, Calgary (Alberta) T2G 0K6

HÔTEL OFFICIEL

[Hyatt Regency Calgary](#)

700 Centre Street SE, Calgary (Alberta) T2G 5P6

L'hôtel et le centre des congrès sont reliés par une passerelle piétonne.



ANNEXE 2 – CATÉGORIES DE PARAKARATÉ DÉTAILLÉES

CATÉGORIES WKF : GROUPES ATTEINTS D'UN HANDICAP ET PARTICIPANT À DES COMPÉTITIONS DE PARAKARATÉ

Pour faire partie de cette catégorie, un athlète doit avoir un handicap permanent admissible et fournir des documents médicaux détaillant son diagnostic et son état de santé actuel.

Les catégories sont énumérées dans les règles de classification des sports; celle à laquelle appartient un athlète est déterminée par un classificateur.

Selon le degré de handicap, des points bonus compensatoires pourraient être accordés.

Exemples de problèmes de santé qui constituent une déficience		
Déficience intellectuelle		Diagnostic de déficience intellectuelle posé par un psychologue, neurologue ou psychiatre.
Déficience visuelle		Déficience de la structure oculaire, des nerfs optiques, des voies optiques ou de l'aire visuelle du cortex (inclut l'albinisme, la rétinite pigmentaire, la dystrophie maculaire et la dystrophie des cônes et des bâtonnets).
Déficience physique	Hypertonie	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, lésion cérébrale acquise, sclérose en plaques.
	Ataxie	Ataxie due à une paralysie ou à une lésion cérébrale, à la maladie de Friedreich, à la sclérose en plaques ou à une ataxie spinocérébelleuse.
	Mouvements athétosiques	Paralysie cérébrale, accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien.
	Atteinte des membres	Amputation en raison d'un traumatisme ou d'une atteinte des membres congénitale.
	Inégalité de la longueur des membres inférieurs	Inégalité due à un trouble de croissance ou à un traumatisme; la différence doit être d'au moins 7 cm.
	Diminution de l'amplitude des mouvements passifs	Arthrogrypose, ankylose, contracture articulaire due à des brûlures.
	Diminution de la puissance musculaire	Lésion à la moelle épinière, dystrophie musculaire, lésion du plexus brachial.

FICHE D'INFORMATION SUR LA CLASSIFICATION

Critères d'admissibilité minimum

Pour représenter un frein important à la pratique d'un sport, un handicap doit respecter certains critères, appelés critères de handicap minimum. Pour en savoir plus, consultez les

règles de classification pour le parakaraté sur le site Web de la Fédération mondiale de karaté.

Critères de handicap minimum – GUIDE SEULEMENT		
Déficiência intellectuelle	QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations significatives du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. Syndrome de Down.	
Déficiência visuelle	Acuité visuelle inférieure ou égale à 6/18.	
Déficiência physique	Hypertonie, ataxie, mouvements athétosiques	Preuve d'une hypertonie de grade 1-2 ou plus touchant la cheville ou le coude, d'une ataxie, ou de mouvements athétosiques ou dystoniques.
	Atteinte des membres	Absence totale ou partielle d'os ou d'articulations en raison d'un traumatisme (ex. : blessure nécessitant une amputation), d'une maladie (ex. : cancer des os), ou d'une atteinte des membres congénitale (ex. : dysmélie).
	Inégalité des membres inférieurs	La différence doit être d'au moins 7 cm.
	Diminution de l'amplitude des mouvements passifs	Arthrogrypose ou contracture découlant de l'immobilisation chronique d'une articulation ou d'un traumatisme.
	Diminution de la puissance musculaire	Lésion à la moelle épinière (paralysie complète ou partielle; tétraplégie ou paraplégie, tétraparésie ou paraparésie), dystrophie musculaire, spina-bifida.

Catégories sportives de parakaraté

Exemples de catégories (guide seulement)	
Cécité et déficiência visuelle – LES YEUX BANDÉS (N.B. : Les athlètes sont classifiés en fonction de leur MEILLEUR œil.)	
K10	Athlète non-voyant des deux yeux : – cécité : aucune perception de la lumière.
	Athlète dont la vision est limitée dans les deux yeux : – acuité visuelle comprise entre 3/60 et perception de la lumière dans le meilleur œil.
	Athlète dont la vision est limitée dans les deux yeux : – acuité visuelle comprise entre 6/18 et 3/60 dans le meilleur œil.

Déficience intellectuelle	
K21	QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations importantes du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques.
K22	Déficience intellectuelle et syndrome de Down causé par une anomalie génétique du chromosome 21.

Fauteuil roulant	
Hypertonie, ataxie, mouvements athétosiques, atteinte aux membres, diminution de l'amplitude des mouvements ou hémiplégié.	
K30	Atteinte modérée des deux jambes.
	Problèmes de coordination ou mouvements involontaires dans les quatre membres.
	Atteinte modérée d'un côté du corps.
	Ataxie légère, ou mouvements athétosiques ou dystoniques dans une jambe et un bras du même côté ou des deux côtés.
	Amputation unilatérale entre le genou et la hanche, ou combinaison d'atteintes des membres inférieurs avec perte fonctionnelle dans une jambe au-dessus du genou.
	Amputation unilatérale entre le genou et la cheville, ou combinaison d'atteintes des membres inférieurs avec perte fonctionnelle dans un pied, une cheville ou le bas de la jambe, ou inégalité des jambes (au moins 7 centimètres).
	Utilisation d'une chaise roulante pour atteinte modérée à sévère (incluant les problèmes de coordination) des quatre membres et du torse. Difficulté à porter des coups avec les membres supérieurs et à faire avancer sa chaise roulante. Contrôle du torse et puissance musculaire absents ou mauvais.
	Contrôle du torse limité, et possible absence d'activité dans le bas de l'abdomen et de la colonne.
Capacité assez symétrique à saisir et à relâcher des objets et à faire avancer sa chaise roulante; absence totale ou presque de limites pour l'exécution des coups avec les membres supérieurs. Bon contrôle du torse.	

Règles complètes de parakaraté de la WKF : [Règles de parakaraté | WKF](#) (en anglais)

Catégorie hors WKF
 Catégorie Karaté Canada
 Mobilité réduite debout
 Sans fauteuil roulant

TYPE D'INCAPACITÉ	DESCRIPTION
Diminution de la puissance musculaire	État de santé qui réduit ou élimine la capacité de contracter volontairement les muscles pour bouger ou générer de la force. Les problèmes de santé pouvant entraîner une diminution de la puissance musculaire comprennent la lésion à la moelle épinière (paralysie complète ou partielle; tétraplégie ou paraplégie; tétraparésie ou paraparésie), la dystrophie musculaire, le syndrome post-polio et la spina-bifida.
Diminution de l'amplitude des mouvements passifs	Limitation ou manque d'amplitude associé à une ou plusieurs articulations. Les problèmes de santé pouvant entraîner une diminution de l'amplitude des mouvements passifs comprennent l'arthrogrypose et la contracture découlant de l'immobilisation chronique d'une articulation ou d'un traumatisme.
Atteinte des membres	Absence totale ou partielle d'os ou d'articulations en raison d'un traumatisme (ex. : une amputation traumatique), d'une maladie (ex. : une amputation due à un cancer des os) ou d'une atteinte des membres congénitale (ex. : la dysmélie).
Inégalité de la longueur des membres inférieurs	Athlète dont les membres inférieurs ne sont pas de la même longueur en raison d'un trouble de croissance ou d'un traumatisme.
Petite taille	Les athlètes de petite taille présentent des os de longueur réduite dans les membres supérieurs, les membres inférieurs et/ou le tronc. Les problèmes de santé pouvant entraîner une petite taille comprennent l'achondroplasie, le déficit en hormone de croissance et l'ostéogenèse imparfaite.
Hypertonie	Augmentation de la tension musculaire et réduction de la flexibilité musculaire causée par une lésion au système nerveux central. Les problèmes de santé pouvant entraîner une hypertonie comprennent la paralysie cérébrale, le traumatisme crânien et l'accident vasculaire cérébral.
Ataxie	Manque de coordination des mouvements causé par une lésion au système nerveux central. Les problèmes de santé pouvant entraîner une ataxie comprennent la paralysie cérébrale, le traumatisme crânien, l'accident vasculaire cérébral et la sclérose en plaques.
Mouvements athétosiques	Lents mouvements involontaires et continus. Les problèmes de santé pouvant entraîner des mouvements athétosiques comprennent la paralysie cérébrale, le traumatisme crânien et l'accident vasculaire cérébral.

Les formulaires de diagnostic médical et les documents complémentaires suivants doivent être envoyés par courriel à Heather Fidyk (president@karateab.org) avant le 4 février 2022.

Article 6.5 des règles de classification pour le parakaraté de la WKF (en anglais)
[Règles de classification pour le parakaraté.pdf \(wkf.net\)](#)

Formulaire de diagnostic médical : déficience intellectuelle (en anglais)
[Microsoft Word - 08-04-21 MDF II Athletes new.docx \(wkf.net\)](#)

Formulaire de diagnostic médical : fauteuil roulant (en anglais)

[Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athletes.docx \(wkf.net\)](#)

Formulaire de diagnostic médical : déficience visuelle (en anglais)

[Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athletes new.docx \(wkf.net\)](#)

Catégorie Karaté Canada

Formulaire de diagnostic médical : mobilité réduite debout

[Microsoft World – KC-MDF-SMI-Athletes](#)

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d’offrir un calibre de compétition adéquat. Les athlètes recevront des points dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS

Note : Sujet à changement

MERCREDI 16 FÉVRIER – Hôtel Hyatt Regency

Heure	Activité
9 h – 17 h	Accréditation et tests COVID-19
14 h – 21 h	Entraînement des équipes

JEUDI 17 FÉVRIER – Hôtel Hyatt Regency

Heure	Activité
9 h – 17 h	Accréditation et tests COVID-19
14 h – 21 h	Entraînement des équipes

VENDREDI 18 FÉVRIER – Hôtel Hyatt Regency

Heure	Activité
8 h – 12 h	Pesée – Femmes
8 h – 12 h	Pesée – Hommes
9 h – 21 h	Entraînement des équipes
18 h – 20 h	Réunion des entraîneurs
18 h – 20 h	Réunion des officiels
18 h – 19 h	Formation des bénévoles

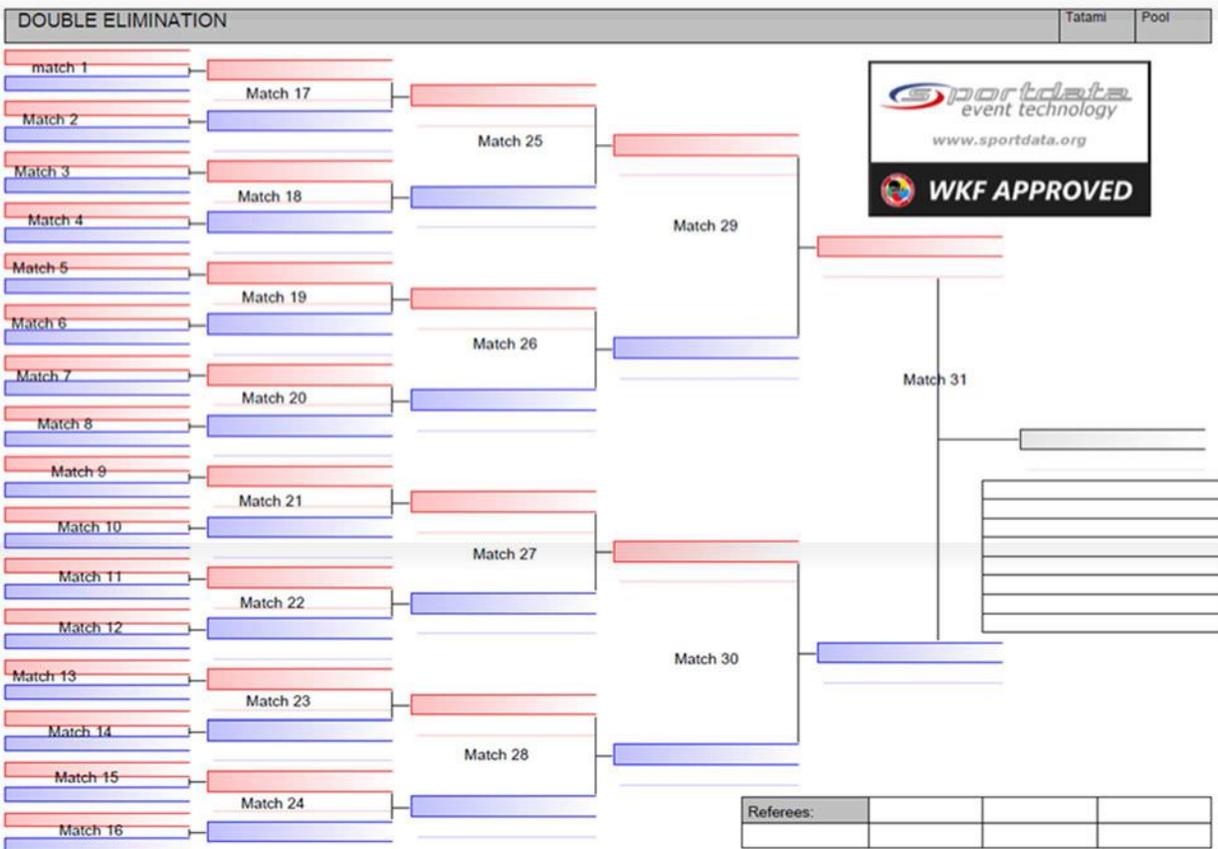
SAMEDI 19 FÉVRIER – TELUS Convention Centre

Heure	Activité
9 h – 18 h	Compétitions

DIMANCHE 20 FÉVRIER – TELUS Convention Centre

Heure	Activité
9 h – 18 h	Compétitions

ANNEXE 4 – EXEMPLES DE LA FORMULE DE DOUBLE ÉLIMINATION





ANNEXE 5 – TABLEAU D’ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L’ÂGE

TABLEAU D’ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L’ÂGE
SÉLECTION DE L’ÉQUIPE NATIONALE SENIOR 2022

	SENIOR
	Date de naissance
Kata	Au plus tard le 26 mai 2006
Kumité	Au plus tard le 26 mai 2004
Kata par équipe	Au plus tard le 26 mai 2006

18-Feb-22 Date de début de l’Épreuve de sélection
20-Feb-22 Date de fin de l’Épreuve de sélection
26-May-22 Date de début prévue du Championnat panaméricain
senior 2022

(révisé le 26 novembre 2021)

ANNEXE 6 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2022

Number of Coaches	Required Training/Certification												
1	Comp Dev Certified												
2	Comp Dev Certified	Comp Intro Trained											
3	Comp Dev Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained										
4	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained									
5	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained								
6	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 4 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained							
7	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained						
8	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 4 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained					
9	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 4 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained				
10	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 5 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained			
11	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 5 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained		
12	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained

Legend
 CD = Competition Development
 MSM = Multisport module
 MED = Making Ethical Decision (module or evaluation)

* All the required training/certification has to be completed before Nationals.
 ** First time coaches can have an exemption as long as they do the Make Ethical Decision Training and/or online MED Evaluation + the Making Head Way online module. If you have, for example, 6 coaches and 2 of them are first timers, the new coaches will take the last 2 spots. See line below.

6	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 4 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	New Coach 1	New Coach 2
---	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------	-------------